



ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU CANADA

FICHE D'INFORMATION SUR LE MENTORAT AU PROGRAMME DE CERTIFICATION

Dans ce document, les mots de genre féminin appliqués aux personnes désignent les femmes et les hommes, et vice-versa, si le contexte s'y prête

Qui sont les mentores?

Les mentores sont des infirmières qui ont un certificat valide de l'AIIC et au moins trois ans d'expérience dans la spécialité ou dans le domaine de pratique infirmière de leur choix. Les mentores sont actives dans leur domaine et acceptent de conseiller les infirmières qui ont besoin de soutien ou d'aide pour obtenir ou renouveler leur certification.

Que font les mentores?

Les mentores répondent rapidement aux questions d'autres infirmières sur l'obtention et le renouvellement de la certification et aident les infirmières à se préparer à l'examen ou à accumuler des activités d'apprentissage continu.

Les mentores font aussi valoir le Programme de certification de l'AIIC dans leur milieu de travail ou au cours d'activités de perfectionnement professionnel en présentant des séances d'information ou en soutenant des groupes d'étude. Une description complète des responsabilités des mentores figure dans le document présentant les Conditions et modalités du mentorat à l'AIIC.

Avantages

Le rôle de mentore vous permet :

- d'acquérir des connaissances théoriques et pratiques nouvelles;
- de favoriser votre carrière;
- de vous épanouir personnellement et professionnellement;
- d'étendre votre réseau professionnel;
- de gagner de la confiance;
- de contribuer à votre spécialité ou domaine de pratique infirmière, ainsi qu'à l'exercice de la profession;
- d'accumuler des heures en vue du renouvellement de votre certification (10 heures d'AC par année jusqu'à concurrence de 50 heures);
- de vous acquitter des exigences de l'association ou de l'ordre professionnel de votre province ou territoire sur le maintien de la compétence ou l'assurance de la qualité dans les domaines du leadership et de la formation.

Exigences préalables

- Autorisation/inscription valide d'infirmière au Canada
- Certification valide de l'AIIC
- Au moins trois ans d'expérience dans la spécialité ou le domaine de pratique infirmière où vous avez obtenu la certification, dans n'importe lequel des domaines suivants : pratique, enseignement, administration, recherche ou politiques
- Activité dans la spécialité ou le domaine de pratique infirmière où vous détenez votre certification
- Adresse électronique à jour
- Adhésion à l'AIIC valide (de préférence)
- Membre d'une société nationale de spécialité (de préférence)

Note : Pour éviter tout conflit d'intérêts, les candidatures au mentorat de membres actuels du Comité de l'examen de certification de l'AIIC et du Comité de traduction pour la certification ne seront considérées que s'il n'y a pas d'autre infirmière certifiée qui satisfasse aux conditions et qui soit disponible.

Durée de la nomination

Les mentores sont en poste pendant trois ans. Les nominations peuvent être renouvelées par entente réciproque.

Confidentialité

Les mentores sont tenues de signer une entente de confidentialité valide pendant la durée de leur mandat au Programme de certification de l'AIIC afin de garantir l'intégrité du programme.

Trousse d'information

Pour aider les mentores à jouer leur rôle, le Programme de certification de l'AIIC leur fait parvenir une « Trousse d'outils pour le mentorat » et un code d'accès à une trousse d'information électronique.

Avoir l'excellence
à cœur